

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 61 (1988)
Heft: 11-12

Buchbesprechung: Publications récentes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

opération de ce genre. Que peut-on faire pour que ces friches potentielles soient également utiles à la collectivité?

L'Etat, en acceptant de changer l'affectation des terrains, c'est-à-dire de renoncer à des affectations industrielles pour d'autres, est le premier responsable de la brièveté des friches industrielles. D'une certaine façon, on peut s'en réjouir, car cela évite des coûts sociaux, difficiles à estimer avec précision, mais sans nul doute considérables. Mais, d'un autre côté, le changement d'affectation devrait s'accompagner de mesures utiles à la collectivité.

Considérons le cas de Sécheron-BBC pour lequel le problème va se reposer. Depuis des années, Sécheron, silencieusement, débauche du personnel et transfère vraisemblablement les activités intéressantes en Suisse alémanique. Que ces pertes d'emplois soient tragiques pour les ouvriers et les syndicats c'est évident, mais, par ailleurs, compte tenu du système économique dans lequel nous sommes, il est vain, inutile et sans espoir de le déplorer, car une multinationale suit une stratégie pour survivre, croître, se développer... et faire du profit. Que l'on soit ou non d'accord n'y change rien. Mais alors justement, lorsqu'une entreprise, qui a largement bénéficié de tout ce que la collectivité lui a apporté pendant des années, cherche à faire un bénéfice sur des terrains industriels, il y a un pas à ne pas franchir sans contrepartie sérieuse pour la collectivité.

Dans le cas de Sécheron, il y a la solution dure qui consistera à ne pas déclasser et à estimer les terrains à leur valeur industrielle. La FIPA pourrait être autorisée à les racheter pour les aménager ultérieurement à l'intention de nouvelles entreprises. Une autre solution moins dure consisterait à partager les avantages d'un changement d'affectation entre l'entreprise et l'Etat. Il est, je crois, assez évident que si la première solution était adoptée, Sécheron-BBC pourrait renoncer à vendre son terrain tout en arrêtant son activité, et l'on pourrait alors avoir à Genève une véritable friche industrielle pour une durée indéterminée.

Reste une dernière solution, comme celle utilisée dans le cas des Charmilles, qui ne me paraît guère souhaitable dans l'exacte mesure où cela ne garantit pas l'avenir des emplois, et ne représente aucun avantage pour la collectivité.

Comme on le constate, les friches industrielles potentielles constituent non seulement un problème économique, mais encore un problème politique dont la solution n'est pas exempte de conséquences sociales.

L'Etat se sentira-t-il engagé par le précédent des Charmilles? L'avenir nous le dira quand le cas de Sécheron va se poser. Dans cette attente, rien n'interdit d'envisager des solutions qui peuvent être concrétisées par des projets, de manière à pouvoir les étudier posément et éviter ainsi les choix dans l'incertitude.

Claude Raffestin

PUBLICATIONS RÉCENTES

RÈGLEMENTS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTION

La CORAT (Conférence des offices romands d'aménagement du territoire) s'est préoccupée de la question des règlements d'aménagement du territoire et de construction.

Le groupe de travail formé dans ce but (CORAREG) vient de publier son rapport.

Le contenu de ce dernier est le suivant:

— Après une brève introduction, un chapitre est consacré à l'instrumentation et à la

démarche en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'une analyse critique des outils existants (origine, buts, effets positifs et pervers).

— Un autre chapitre est consacré à la proposition de recommandations pour l'adaptation des règlements communaux.

— Une appréciation juridique de la situation et diverses annexes complètent le rapport.

De manière générale, le groupe de travail plaide pour une simplification de la réglementation et insiste surtout sur la définition claire des objectifs et une différenciation des règles.

Le «Rapport du groupe de travail CORAREG» peut être obtenu, au prix de 9 fr., auprès de

l'Office de l'aménagement du territoire, rue du Château 19, 2001 Neuchâtel.

Bureau du groupe Suisse occidentale:

Simon Kohler, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Pierre Debrot, secrétaire
1a, Port-Roulant,
2003 Neuchâtel
Jacques Bregnard, trésorier
Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO:

Geneviève Calpini, rédactrice responsable
ASpan, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:

Michel Jaques, président
Membres:
Anne-Marie Betticher, Jacques Bregnard,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis, Raymond Schaffert

Rédaction «Habitation»:

François-Joseph Z'Graggen, rédacteur principal
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne, 1014 Lausanne
Tél. (021) 44 72 31

Administration et publicité:

Imprimeries Populaires, Lausanne
2, avenue de Tivoli, 1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41, Chèques postaux 10-6622

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SEUIL DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

La FUS (Fédération des urbanistes suisses) vient de publier un fascicule résumant les principales réflexions sur ce thème débattu lors de la journée FUS du 23 juin 1987, à Berne.

Ce document se plaît à poser d'intéressantes questions fondamentales sur l'avenir des urbanistes et sur ce que pourrait être l'aménagement du territoire dans dix à vingt ans.

Voici, en termes lapidaires, quelques-unes de ces réflexions:

- Des visions sont nécessaires si nous voulons dépasser la simple gestion administrative.
- La « culture du territoire » devrait être le langage commun de tous les acteurs concernés; c'est un bien collectif qui doit assurer les échanges.
- La notion d'utopie est relative; imaginer un futur possible n'est pas une utopie.

– La protection de l'environnement ne fait que réagir par rapport à ce qui est déjà détruit.

– Il y aurait moins de problèmes périurbains si les villes fonctionnaient – et il le faut.

– Est-ce que les aménagistes ne font que réagir au lieu d'agir?

Ce petit recueil foisonnant de grandes idées peut être obtenu auprès du secrétariat de la FUS, rue Pierre-Aeby 208, 1700 Fribourg.

LA COORDINATION À L'USAGE DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION

Le prochain numéro de la revue *Affaires publiques*, qui paraîtra dans la troisième semaine d'octobre, sera consacré au problème de la coordination en aménagement du territoire.

Ce thème apparaît aujourd'hui plus d'actualité que jamais, dans le cadre de la mise en œuvre des plans directeurs cantonaux soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Ce problème fera l'objet d'un dossier, constitué d'une série d'articles dus à la plume de M. Walter Fröhlich, rédacteur en chef de ce magazine d'information spécialisé dans les problèmes de politiques communale et can-

tonale. Il traitera en parallèle d'aspects théoriques et pratiques. Dans un premier volet du document, seront présentées les grandes lignes d'une réflexion conduite par les membres d'un groupe de travail de la CORAT (Conférence des offices romands d'aménagement du territoire) ayant trait aux conditions d'engagement de la coordination entre les différents services administratifs et instances concernés.

Une série d'exemples, rencontrés dans les cantons romands, viendra s'ajouter à cette partie théorique, mettant en évidence une

collection de situations types réclamant la coordination.

Ce dossier, qui portera le titre général d'« Exploitation du sol suisse: de la contrainte à la coordination », s'inscrit dans le prolongement direct de la série d'articles déjà parus dans le même magazine sous la rubrique: « Lutte pour un sol qui se raréfie ». Ultérieurement, il fera l'objet d'un tiré à part qui pourra être obtenu auprès des services cantonaux d'aménagement, ou encore de la revue en question (*Affaires publiques*: service lecteurs, case postale, 4125 Riehen/Bâle).

Vous intéressez-vous à l'aménagement du territoire
et aux problèmes de gestion du sol par les collectivités publiques?

Dans ce cas, la parution récente de la thèse de M. Jaques sur:

GÉOGRAPHIE ET GESTION SPATIALE

Un regard sur l'aménagement du territoire vaudois

doit vous intéresser.

N'hésitez pas à remplir le bulletin de commande ci-dessous et à le faire parvenir à:

Michel JAKUES, chemin de Roday 16, 1256 TROINEX

— ✂ —
Veuillez me faire parvenir ____ exemplaire(s) de l'ouvrage

GÉOGRAPHIE ET GESTION SPATIALE

au prix de 50 fr. l'exemplaire. Voici mon adresse:

Nom

Prénom

Rue

NPA/Localité

Lieu et date

Signature